



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250922-ARR_2025_548-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

Publication : 25/09/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_548

Objet : autorisation d'occupation temporaire du domaine public – [REDACTED] –
21/06/2025

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2024-12-18/16 relative à l'actualisation des tarifs communaux pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour [REDACTED] le 21/06/2025, dans le cadre de la gestion d'une restauration pour la fête de la musique,

ARRÊTE

Article 1 : [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public situé au 8 bis Av. Louis Breguet, 78140 Vélizy-Villacoublay :

- Le 21 juin 2025, de 18h00 à 00h00 à l'occasion de la Fête de la Musique ;

Article 2 : l'occupation du domaine public autorisée est limitée aux surfaces suivantes :

- 18 m² pour le 21 juin 2025 ;

Article 3 : conformément aux dispositions en vigueur et dans le cadre de l'occupation du domaine public impliquant la mise à disposition de matériel communal, le tarif applicable est fixé à 6,20 € par mètre carré.

Pour une surface totale occupée de 18 m², le montant dû s'élève donc à :

18 m² x 6,20 € = 111,60 € TTC.

Cette somme fera l'objet d'une facturation adressée au demandeur.

Article 4 : l'occupation portera sur l'installation d'éléments liés à l'événement (ex. : stand, barnum, matériel, etc.). Aucun débordement de la surface autorisée ne sera toléré.

Article 5 : L'occupant s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Maintien de la propreté des lieux,
- Respect des horaires fixés,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

- Remise en état du domaine public à l'issue de l'occupation,
- Respect des règles de sécurité en vigueur.

Article 6 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 22 septembre 2025

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vélizy-Villacoublay. The stamp contains the text "MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY" and "75116 Vélizy-Villacoublay". Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads "P. Thévenot".

Pascal Thévenot
Maire